

Les données personnelles collectées via le dossier d'inscription papier sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès du Lycée Paul Constans de Montluçon.

Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet de différents traitements mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'éducation nationale :

- la gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- la gestion administrative et financière ;
- le suivi de la scolarité (y compris lié à des scolarisations particulières), l'orientation et l'affectation ;
- la gestion des examens ;
- la gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes...) ;
- l'utilisation d'outils de travail informatisés (Environnement numérique de travail, intranet, tablettes...);
- la gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes (contrôle d'accès).

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Le responsable des traitements est le chef d'établissement, pour tous les traitements réalisés au sein de l'établissement ;

Certains traitements comme la scolarisation des élèves en situation de handicap, la gestion de l'affectation en fonction des spécificités territoriales, le suivi de la scolarité (télé services d'inscription, livret scolaire numérique, affectation), ou encore la gestion des examens ... sont sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, du recteur d'académie (ou le directeur académique des services de l'Éducation nationale par délégation).

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005).

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à :

-Lycée Paul Constans de Montluçon ;

-Rectorat de Clermont-Ferrand

Aux institutions :

-Conseil Régional Rhône Alpes Auvergne en charge de l'établissement ;

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, Vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formulant une demande écrite au proviseur du lycée Paul Constans ou M. Philippe Ballarin, délégué académique à la protection des données au Rectorat de Clermont-Ferrand.

## Fiche d'information à destination des familles pour les traitements s'appuyant sur le contrôle d'accès et de vidéosurveillance

Ci-dessous l'ensemble des mentions d'informations à fournir aux familles si des dispositifs vidéo-surveillance et/ou contrôle d'accès sont en place dans un établissement scolaire.

Le conseil d'administration du lycée Paul Constans a approuvé l'utilisation d'un dispositif de contrôle d'accès et/ou de vidéosurveillance.

<b>Responsable de traitement</b>	Pour les collèges et lycées, le responsable de traitement est le chef d'établissement.
<b>Finalités du traitement</b>	Des caméras permettent de filmer l'extérieur de l'établissement afin de renforcer la sécurité de ses abords (portails et tourniquets)
	Un système de contrôle d'accès avec badge personnel est mis en place.
<b>Base juridique du traitement</b>	Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement
<b>Catégories de données collectées et Personnes concernées</b>	Images - Toutes les personnes circulant dans l'établissement (élèves, personnel de l'école et visiteurs éventuels) sont susceptibles d'être filmées.
	Contrôle par badge : Nom, prénom, classe, régime, date et heure d'entrée/sortie
<b>Destinataires des données</b>	Les images enregistrées par les caméras ou les données collectées par le dispositif de contrôle d'accès peuvent être visualisées par le proviseur ou l'adjointe-gestionnaire, les forces de l'ordre et les personnels de la société en charge de la maintenance du matériel, à cette seule fin.
<b>Durée de conservation des données</b>	Les images sont supprimées un mois après leur enregistrement. En cas d'incident lié à la sécurité des personnes et des biens, ces images peuvent néanmoins être conservées sur un autre support accessible aux seules personnes habilitées dans ce cadre et ce, le temps du règlement des procédures liées à cet incident.
	Idem pour le dispositif de contrôle d'accès.
<b>Droits des personnes concernées</b>	<p>Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un ensemble de droits sur vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter directement le proviseur du lycée.</p> <p>Vous pouvez exercer auprès du Responsable de traitement ou contacter le délégué à la protection des données de l'académie. En cas de litige, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).</p>